Accusé de réception en préfecture
038-213805039-20221208-2022_059-DE
Reçu le 09/12/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA TERRASSE

Délibération n°2022-059

Nombre du Conseil municipal			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants
23	23	17	21

Séance du 8 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
et le 8 décembre à 20h00,
le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Annick GUICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 2 décembre 2022.

Présents : Annick GUICHARD, Florence JAY, Bruno BARET-COLLET, Rachel BERNARD, Christine THOMAS, Michelle JOLLY, Christine CALLEDE, Jean-Michel DESCOMBES, Jérôme DURAND, Jérôme WAUTHIER, Fady ABOUZEID, Elian ESPAGNOL, Mélanie TELLIER, Didier BURILLON, Benjamin DENOS, Dominique NOEL-BARON, Jean-Louis TEPPE.

Absent excusé et représenté : Thierry DAVID, pouvoir donné à Florence JAY ; Murielle BOYER, pouvoir donné à Jérôme DURAND ; Emmanuel DELETRE, pouvoir donné à Annick GUICHARD ; Julie LEGOUBIN ; Edith ALBAN, pouvoir donné à Rachel BERNARD.

Absent : Fabien LOUIS,

Secrétaire de séance : Benjamin DENOS

➢ Subventions au comité des œuvres sociales de La Terrasse

Madame le Maire expose au conseil municipal que :

Chaque année le conseil municipal alloue une subvention au Comité des œuvres sociales (COS) communal en fonction du nombre d'agents de la commune. Le montant par agent s'élève à 126 €. Le nombre d'agents est de 27 au 1er janvier 2022. Soit un montant global de 3 402 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve l'attribution de subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS) de La Terrasse d'un montant de 3 402 € (Trois mille quatre cents deux euros).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Le maire,
Annick GUICHARD

MAIRIE DE LA TERRASSE 38660

Transmis en préfecture le
Affiché le
Identifiant unique de l'acte : .....